



Communiqué de presse

Lundi 5 juin 2023

Paris adopte le premier plan local d'urbanisme bioclimatique, à la hauteur de l'Accord de Paris

Ce lundi, le Conseil de Paris a adopté l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme (PLU) bioclimatique. La révision de ce document stratégique permettra d'accélérer la transformation écologique de Paris, tout en amplifiant la création de nouveaux logements abordables pour les plus modestes comme les classes moyennes. Ces nouvelles règles d'aménagement fixent un cap commun pour les 20 prochaines années.

Lors du premier Conseil de Paris de la mandature, les élus ont voté à l'unanimité pour la révision du PLU. Les règles parisiennes en vigueur aujourd'hui ont été élaborées en 2006, il était donc nécessaire de les faire évoluer pour mieux répondre encore aux urgences écologique et sociale. Ainsi, la Ville de Paris, en lien avec l'ensemble des mairies d'arrondissement, a ces deux dernières années consulté les Parisiennes et les Parisiens, ainsi que les experts, élus métropolitains et des grands acteurs associatifs et économiques, qui ont formulé plus de 50.000 propositions pour la ville de demain.

Ce projet commun est la concrétisation dans le droit de l'action politique menée depuis 10 ans pour transformer et adapter la ville afin de répondre concomitamment aux urgences écologiques et sociales. Le PLU bioclimatique adopté par le Conseil de Paris affirme la vision de la majorité municipale pour une ville plus verte et plus solidaire. Il œuvrera pour une ville neutre en carbone d'ici 2050.

La Ville de Paris renforce ainsi ses leviers d'actions pour permettre à celles et ceux qui font vivre la capitale de pouvoir y vivre afin d'atteindre l'objectif de 40% de logements publics d'ici 2035. Les effets de ces nouvelles règles vont accélérer la création de logements sociaux, dans les arrondissements de l'ouest, les plus déficitaires, prioritairement à travers la transformation de l'existant et notamment la transformation de bureaux en logements.

Alors qu'un Paris à 50°C devient un horizon de plus en plus probable, le PLU bioclimatique contribuera à atteindre l'objectif de 10m² d'espaces verts par habitants grâce à l'ouverture ou la création de nouveaux espaces verts. Ainsi, 10 grands parcs sont d'ores et déjà prévus dans les grandes opérations d'aménagements, comme le futur grand parc métropolitain de 25 hectares qui reliera la Porte de la Chapelle à la Porte de la Villette.

La qualité de vie à Paris sera également garantie par des services publics forts. Ces nouvelles règles vont permettre la création de nouveaux équipements culturels, sportifs et centres de santé mais aussi de protéger les commerces et l'artisanat, favoriser la création de surfaces destinées au stationnement vélo.

Suite à l'adoption de l'arrêt du projet de PLU bioclimatique, une phase d'enquête publique sera lancée par les autorités nationales pendant 12 à 14 mois. Le texte définitif sera proposé au Conseil de Paris au dernier semestre 2024.

[Voir le dossier de presse.](#)

Contact presse : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr